



Mon propriétaire veut m'expulser.

Par **melow974**, le **13/11/2016** à **06:57**

Bonjour,

Mon propriétaire me réclame la caution, en sachant que je lui paye le loyer tous les mois. Il coupe souvent mon électricité sans me prévenir quand sa lui chante. J'ai un fils de 3 ans, je lui explique que il peut pas me couper électricité comme ça, j'ai à manger dans mon congélateur, il me dit qu'il s'en fout et que je dois quitter la maison avant ce soir.

Que dois je faire ? A t'il le droit de me mettre à la porte ? Sans compter que ça fait 4 mois donc depuis je suis rentré dans la maison de faire le nécessaire pour faire un emplacement pour une machine. Cela fait 4 mois je vis sans machine. Et il me dit tout le temps : oui, la semaine prochaine mais il ne l'a jamais fait.

Merci.

Par **Lag0**, le **13/11/2016** à **09:09**

Bonjour,

Déjà, première chose, votre bailleur ne peut pas vous expulser. S'il tentait la chose, n'hésitez pas à faire appel à la police !

Ensuite, concernant cette "caution" ou dépôt de garantie, qu'en est-il ? Vous dites que votre propriétaire vous le réclame, le bail en prévoyait-il un ? Pourquoi ne l'avez-vous pas versé ?

Par **melow974**, le **13/11/2016** à **10:24**

Il s'agit de l'emplacement de la machine à laver . A la signature du bail il as dit qu'on s'arrangera pour la caution maintenant il réclame tout en sachant que je est donné 300 quand mm . Il s'amuse à coupé mon électricité . Sous prétexte qu'il as des dette

Par **melow974**, le **13/11/2016** à **10:30**

Non c'est lui mm car tout le monde as électricité sauf moi et il m'a dit qu'il feras sa pck il veut je lui donne de l'argent . Sauf j'ai toujours payer mon loyer dans les temps . Sauf que j'ai un fil un jour mon congélateur mon frigo ma télé vas cramé

Par **melow974**, le **13/11/2016** à **14:14**

Il as mm changer le code pour que je rentre plus dans la résidence . Est ce que c'est normalement ??? Je sais plus quoi faire

Par **Lag0**, le **13/11/2016** à **18:22**

Si j'ai bien compris, vous n'avez pas versé le dépôt de garantie qui était prévu. Peut-être qu'il faudrait commencer par là. Votre bailleur vous laissera probablement tranquille quand ce sera fait...

Par **melow974**, le **13/11/2016** à **23:17**

Oui mais je lui est donné la moitié j'ai un fils de 3 ans j'ai pas les moyen de lui donné 650 euros tt d'un coup et ce qui etait convenue c'est que je paierai en plusieurs fois .

Par **Lag0**, le **14/11/2016** à **08:40**

Le dépôt de garantie est à remettre avant l'entrée dans les lieux, normalement. Avez-vous un écrit matérialisant l'accord de payer en plusieurs fois ?

Par **melow974**, le **14/11/2016** à **08:42**

Non mais en faite il as toucher les aide au logement il m'as fait croire qu'il a pas toucher .. je

lui doit rien c'est lui qui me doit